



**COUR D'APPEL DU DEUXIÈME CIRCUIT  
PAROISSE DE CADDO, LOUISIANE  
PLAN D'ACCÈS LINGUISTIQUE**

**Approuvé à la Conférence du Tribunal Administratif le 24 juin 2021**

**FICHE D'INFORMATION GÉNÉRALE**

La Cour d'Appel du Deuxième Circuit prendra des mesures raisonnables pour fournir un accès significatif à des personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais, sans frais pour les personnes. La Coordonnatrice de l'accès linguistique (CAL) est Pamela S. Branagan, et ses coordonnées sont les suivantes :

Pamela S. Branagan  
Coordonnatrice de l'accès linguistique  
Cour d'Appel du Deuxième Circuit  
430 Fannin Street  
Shreveport, LA 71101  
Téléphone : 318-227-3706

**Horaires :** du lundi au vendredi de 8h30 à 16h45

Les formulaires de demande d'interprète sont disponibles sur demande et doivent être soumis à la CAL au moins dix (10) jours ouvrables avant la date prévue de l'instance. Nous nous efforcerons d'utiliser un interprète judiciaire figurant sur la liste d'interprètes agréés et/ou enregistrés fournie par la Cour suprême de la Louisiane ; cependant, si nous ne sommes pas en mesure de trouver un interprète agréé et/ou enregistré dans la langue demandée, nous contacterons les entreprises avec lesquelles nous avons contracté qui fournissent des services de traduction en personne et/ou par téléphone (OPI), qui peuvent être disponibles dans les cinq (5) minutes.